

La Pologne veut exploiter son gaz de schiste

Alors qu'enfle la polémique sur les dangers liés à cette ressource énergétique, le premier ministre polonais, Donald Tusk, a déclaré mardi 29 mars que son pays était "déterminé" à explorer et à exploiter son gaz de schiste. "Nous sommes déterminés à ce que les recherches et l'exploitation du gaz de schiste deviennent un fait", a indiqué le chef du gouvernement lors d'une conférence à Varsovie.

Selon lui, la perspective de l'exploitation du gaz de schiste "s'inscrit dans la stratégie de la sécurité énergétique de l'ensemble de l'Europe, donc de la Pologne". Le chef du gouvernement a insisté cependant sur le fait que l'exploitation des gisements du gaz de schiste doit se faire obligatoirement en respectant l'environnement.

En France, devant la fronde des associations et élus locaux, le gouvernement a suspendu toutes les opérations de prospection de gaz et huile de schiste, et sommé les industriels de "prouver" qu'ils peuvent forer "autrement qu'à l'américaine".

POLEMIQUE SUR LES RAVAGES DU GAZ DE SCHISTE AUX ETATS-UNIS

L'an dernier, la Pologne s'est justement associée à des recherches américaines sur cette source d'énergie émergente. Plusieurs grands gazières internationaux ont déjà obtenu des autorisations nécessaires pour lancer des forages en Pologne, dont le sous-sol recèle cette ressource gazière.

Comme en écho à la déclaration de la Pologne, Gasland, un documentaire sur les ravages du gaz de schiste aux Etats-Unis, débarque le 6 avril sur les écrans français avec des images chocs qui alimenteront encore le débat sur le recours à cette énergie.

Le film de Josh Fox sort le 6 avril dans une trentaine de villes, souvent pour des projections organisées par des militants anti-gaz de schiste, suivies de débats, a indiqué le distributeur Kanibal. Une avant-première est notamment organisée le 31 mars au conseil régional d'Ile-de-France, et le film sera diffusé le 4 avril sur Canal+.

D'ici la remise, le 31 mai, d'un rapport sur l'impact environnemental de ces techniques, aucune opération de fracturation hydraulique ne doit être menée